



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 février 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 6 février 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Marie-Madeleine Bergot, Michel Forget, Eric Alagon, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, David Le Doussal, Christophe Couic, Patrick Vaineau, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

Pouvoirs :

Géraldine Chereau a donné pouvoir à Manuel Pottier
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

2. CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

Exposé

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est destinée aux collectivités locales qui souhaitent concrétiser leur engagement en faveur des droits des femmes.

Cette charte invite les collectivités à prendre publiquement position sur le principe de l'égalité femmes – hommes et à mettre en œuvre sur leur territoire des actions concrètes afin d'atteindre cet objectif.

Elaborée en 2006 dans le cadre d'un projet initié par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (C.C.R.E.) et ses associations nationales membres, la Charte a été soutenue par le Conseil Européen, dans le cadre du 5^{ème} programme d'action communautaire pour l'égalité des femmes et des hommes.

Plus de 1500 collectivités territoriales européennes, dont plus de 250 françaises, l'ont déjà signée.

La Ville de Quimperlé s'est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de l'égalité des femmes et des hommes à travers des actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement et à travers un événement culturel et citoyen « Sous les paupières des femmes » organisé chaque année et labellisé l'an dernier « Sexisme pas notre genre ».

La signature de la Charte européenne permet à la Ville de Quimperlé :

- de formaliser et réaffirmer son engagement,
- d'exprimer publiquement sa volonté de renforcer son intervention avec l'élaboration d'un plan d'action dans un délai de 2 ans,
- de faire preuve d'exemplarité auprès des acteurs locaux institutionnels, économiques et associatifs, pour les encourager à respecter ce principe d'égalité.

L'adhésion à cette Charte va permettre à la Ville de s'inscrire dans une démarche de diagnostic selon deux axes :

- le fonctionnement interne au sein des services municipaux,
- la prise en considération de l'égalité des femmes et des hommes dans les domaines de l'action municipale.

Suite à ce diagnostic, un plan d'action sera élaboré et mis en œuvre en fonction des objectifs et des priorités définies par la Ville.

Ce plan précisera les mesures envisagées, les ressources allouées, le calendrier de mise en œuvre.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le principe de l'adhésion de la Ville de Quimperlé à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte.

Avis de la commission municipale vie associative, jumelages et coopération, égalité femme-homme du 7 février 2018 :

P.J. : charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Le Maire,
Michaël QUERNEZ.**